

PROCÈS FICTIF

Avec panache, Steve Montandon obtient l'acquittement de l'agriculture suisse

Karine Etter

Sur le banc des accusés, l'agriculture a réussi à échapper à une sanction pénale pour son utilisation jugée «addictive» de produits phytosanitaires. Un procès synonyme d'exercice de communication.

Le Ministère public n'y est pas allé avec le dos de la cuillère. Dans un procès fictif, organisé le samedi 2 novembre au Palais de Rumine, à Lausanne, le procureur, interprété par M^e David Raedler, a accusé l'agriculture de s'être rendue coupable de violation de l'obligation d'utilisation respectueuse de l'environnement (art. 60 al. let. d LPE). Dans son réquisitoire, il a pointé du doigt une «utilisation addictive et disproportionnée» de produits nocifs pour la nature et pour l'homme.

Si Maître Raedler, avocat et député Vert dans la vraie vie, a reconnu le rôle essentiel de l'agriculture à nourrir la population, il lui a reproché de se défaire, de rejeter ses problèmes sur autrui: le consommateur, la nature, le réchauffement climatique. «Mais le problème, entre autres, c'est sa connivence avec la grande distribution, qui d'une main la nourrit et de l'autre l'appauvrit, c'est sa connivence avec un monde politique qui n'en a rien à faire de l'agriculture», a proféré le procureur. Il a relevé que l'agriculture est sur la bonne voie, qu'elle a certes amélioré ses pratiques, mais

«que nous sommes aujourd'hui toujours loin, très loin du résultat nécessaire». Il a déploré une prise de conscience trop faible: «On dit qu'on fait beaucoup, mais on ne voit pas tout ce qu'il y a à faire. On dit qu'on a beaucoup avancé, mais on ne voit pas tout ce qu'il y a encore à gravir».

Cure de désintoxication pour sanction

Le procureur a concédé que l'agriculture n'est pas la seule responsable, toutefois elle ne peut selon lui se dédouaner de sa «toxicodépendance» à des produits qu'on lui vend et qu'elle utilise. Il l'a aussi accusée de se corrompre avec différents bords politiques et économiques. David Raedler a finalement requis pour sanction un jour de privation de liberté afin que l'agriculture suive un traitement de désintoxication.

Sur le banc des accusés, pour représenter l'agriculture, Steve Montandon, président des Jeunes agriculteurs vaudois. Il est défendu par Maître Claude Ramoni, assisté de deux témoins appelés à la barre: Guylane Leuba, agro-économiste, et Stéphane Teuschler, agriculteur et ingénieur agronome, tous deux employés chez Prométerre. L'agriculture, incarnée par ses serviteurs, a mis en avant sa mission de nourrir la population. Elle a rappelé qu'au sortir de la guerre, le peuple avait faim. Il y a aussi eu le baby-boom conjugué à l'exode rural avec de moins en moins de bras dans les campagnes pour accomplir les travaux agricoles.

«Nous avons dû trouver des solutions, cela a été certes la mécanisation et l'apport d'in-



Dans un procès fictif, Steve Montandon (à droite) a incarné l'agriculture, accusée par le Ministère public de toxicodépendance aux produits phytosanitaires.

K. ETTER

trants chimiques, mais cela nous a permis de doubler les quantités produites en une période courte et donc d'éviter une famine en Suisse», a souligné Steve Montandon. Il a reconnu l'utilisation de produits problématiques mais «c'était dans un but précis, assurer notre sécurité alimentaire».

Des progrès tangibles

Le jeune agriculteur a ensuite énuméré et expliqué les progrès accomplis ces deux dernières décennies: réduction d'au moins 30% de l'utilisation des produits phytosanitaires entre 2008 et 2022 au profit d'alternatives biologiques, diminution des antibiotiques dans l'élevage et amélioration du bien-être des animaux, exten-

sion des surfaces consacrées à la biodiversité, développement de nouvelles pratiques de production telles que l'agriculture biologique ou régénérative.

Steve Montandon a pris des exemples concrets pour montrer les moyens mis en œuvre afin de lutter contre les maladies et les ravageurs en impactant le moins possible la nature. Il a insisté sur la difficulté et la complexité de sauver des récoltes quand la météo s'acharne sur les cultures. Il a mis en évidence une agriculture suisse qui évolue en permanence afin de répondre aux attentes du consommateur. Lequel ne se gêne pas de critiquer tout en privilégiant des produits importés meilleur marché et hors saison.

Pendant deux heures et demie, sous l'étroite surveillance de la présidente du tribunal, Maître Marie-Pomme Moinat, les arguments ont fusé de part et d'autre. Le ton était vif, mais toujours respectueux et constructif, dans un esprit de dialogue et d'échange. Les mots d'humour du procureur et de l'avocat de la défense ont aussi allégé l'ambiance et permis d'éviter un procès d'intention qui tournerait au vinaigre.

Les témoins de l'accusation, Sophie Michaud Gigon, directrice de la Fédération romande des consommateurs (FRC) et conseillère nationale Verte, et Christian Hofer, agriculteur bio à Mont-sur-Rolle, ont joué franc-jeu, la première en

reconnaissant la part de responsabilité du consommateur à travers ses actes d'achats, le second en se gardant de présenter la production biologique comme l'unique solution et voie à suivre.

Jury de bobos

Face à un public citoyen lausannois, dont l'orientation politique est à majorité de gauche et écologiste, Steve Montandon a défendu l'agriculture avec intelligence et panache. Ce procès fictif s'est avéré un exercice de communication de haut vol, au cours duquel l'agriculture – et ce n'était pas gagné d'avance – a réussi à démontrer sa bonne foi dans sa volonté de devenir plus durable.

L'accusé a aussi parlé avec ses tripes, en particulier lors de son intervention finale avant la délibération du jury. «Je n'ai plus envie de faire le show, j'entends des choses qui me donnent envie d'abandonner. Quand on reproche à l'agriculture suisse de se croire trop belle, de ne rien faire, c'est simplement oublier tous les efforts qui ont été faits», a-t-il déclaré, ému.

Le public, qui tenait le rôle de jury, a perçu cette lassitude et a sans doute été touché. Il n'a pas abusé complètement l'agriculture, mais il l'a acquittée pénalement. Il a considéré qu'elle avait fauté en utilisant des phytos mais qu'elle avait agi par «état de nécessité» afin de nourrir la population.

[SUR LE WEB](#)

www.disputons-nous.ch
Pour voir la vidéo du procès, sous l'onglet Dispute sur l'agriculture.

«Je craignais que ce procès ne serve de défouloir à des citoyens»

Interview

STEVE MONTANDON
Président des Jeunes agriculteurs vaudois



Comment avez-vous vécu ce procès?

Quand je suis entré dans la salle plénière de Rumine, avec 300 personnes en face de moi, c'était très impressionnant. J'ai été un peu désarçonné par la première question du procureur me demandant comment je finais mon avocat. J'ai dû réfléchir vite et en quelques secondes trouver la parade. J'ai rétorqué qu'il m'offrait ses heures car lui savait que l'agriculture était indispensable pour le nourrir, contrairement au Ministère public. J'ai ensuite plutôt bien vécu le déroulement du procès, j'ai pu dire ce que je voulais et faire passer les messages qui me semblaient importants.

Quelle part relevait de la préparation et a contrario de l'improvisation?

Je ne connaissais que les questions de mon avocat. J'avais préparé dans ma tête ce que je voulais dire, les argu-

ments que j'entendais mettre en avant, car j'avais conscience des thématiques qui allaient être abordées. Seule mon intervention finale était 100% écrite. Mais je m'en suis écarté afin d'adapter ma défense aux accusations proférées lors du réquisitoire. Je devais rebondir. Heureusement, mes expériences professionnelles dans la presse, la communication et aussi sur le terrain politique lors des initiatives phytos, élevage et biodiversité m'ont aguerri au débat.

Comment avez-vous ressenti l'attitude du public, soit le jury, à l'égard de l'agriculture?

C'était en grande majorité un public lausannois, donc citoyen, de gauche et écolo, d'un niveau social assez élevé et plutôt renseigné sur les problématiques agricoles. Il n'y avait qu'une poignée d'agriculteurs présents. Les trois questions posées par le public ont bien montré que la

salle n'était pas acquise à l'agriculture. Celles-ci portaient sur la nécessité de diminuer l'élevage et la consommation de viande, sur les importations de fourrage pour nourrir les animaux suisses. Pour toucher ce public-là, je me suis efforcé de rester authentique, de parler avec le cœur de ma passion pour l'agriculture et de mon ressenti face aux attaques permanentes contre la paysannerie.

Avez-vous des craintes en venant tenir ce rôle de l'agriculture «accusée»?

Oui. Je craignais que ce procès ne serve de défouloir à des citoyens et j'avais peur de ne pas réussir à ce que l'agriculture soit disculpée face aux accusations proférées contre elle. Je ne voulais pas décevoir les familles paysannes que je représentais et que l'issue de ce jugement soit une énième humiliation de plus.

Est-ce que vous pensez qu'au terme du procès, le public a mieux compris l'agriculture et qu'un pont a été construit?

Je pense que les gens ont mieux cerné certaines problématiques et ont révisé une part des critiques à l'emporte-

pièce. Par exemple, j'ai l'impression que le public a compris que les agriculteurs ne traitent pas par plaisir, qu'ils le font pour sauver les récoltes et assurer un approvisionnement suffisant. L'intervention de Christian Hofer (ndlr: agriculteur bio Bourgeon à Mont-sur-Rolle) a aussi mis en évidence que les productions bio et conventionnelles sont complémentaires et pas opposées. Je suis persuadé que si nous avions posé les mêmes questions au public-jury avant le verdict, n'auraient pas été les mêmes.

À la première question, le jury a tout de même reconnu l'agriculture coupable, par 68% des voix contre 32%, «d'avoir utilisé, contrairement aux instructions, des substances nocives pour la nature et l'homme». Est-ce que cette réponse vous a déçu?

Oui, un peu, car cela montre qu'il reste une part d'incompréhension et un déficit de communication. Je me suis rendu compte après coup que nous aurions dû souligner dans notre défense que l'agriculture a toujours utilisé des produits homo-

logués par des instances officielles et qu'elle a respecté les lois. Nous devons poursuivre nos efforts pour aller à la rencontre de la population, il est essentiel de se montrer proactifs, d'organiser des événements afin d'établir des contacts directs au cours de l'année, pas seulement quand il y a des initiatives qui nous dérangent.

Quelle déclaration des témoins de l'accusation vous a le plus agacé?

Disons que je n'ai pas trop apprécié quand Sophie Michaud Gigon a profité d'être à la barre pour venir sur le terrain de la politique politicienne et faire entendre que les Verts soutiennent l'agriculture au Parlement en maintes occasions. C'est pourquoi j'ai rappelé que dans les débats, les Verts éludent systématiquement les efforts de l'agriculture pour s'améliorer ou alors les reconnaissent à demi-mot tout en exigeant plus.

À l'inverse, quelle déclaration de leur part vous a fait particulièrement plaisir?

L'intervention de Christian Hofer m'a beaucoup plu. Il s'est montré très honnête en déclarant qu'à la suite de sa recon-

version au bio ses rendements avaient diminué de 30 à 50% et qu'il ne fallait pas opposer bio et conventionnel, que les deux sont complémentaires et doivent avancer ensemble.

Quel enseignement retirez-vous de cette expérience?

C'était un excellent exercice pour moi qui souhaite continuer à m'engager dans les débats et à expliquer l'agriculture au grand public. Je crois qu'avec mes témoins nous avons réussi à faire passer des messages à travers des exemples concrets, en vulgarisant les pratiques agronomiques qui permettent de réduire l'impact sur l'environnement. Nous avons expliqué que les produits phytosanitaires ne sont pas utilisés par addiction ou par plaisir mais pour assurer l'approvisionnement alimentaire. Nous avons montré que dans l'agriculture, ce n'est ni noir ni blanc, qu'il y a souvent un dilemme et qu'on essaie de faire au mieux. Le jury a reconnu que l'agriculture ne doit pas porter seule le fardeau de la faute, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs ont aussi une lourde responsabilité.

PROPOS RECUEILLIS
PAR KARINE ETTER